

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 27 septembre 2017

Présents : Christian GIROD, Hubert BACOT, Christine MAUFFREY, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Jacques EME, Brigitte LAMBERT, Christian DEMESMAY, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Cédric BURBAN, Martine VERMOT-DESROCHES, Fabienne BAUDRAS, Dominique JOLY

Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu.

M le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : mise en place d'un nouveau site internet communal. Le conseil donne son accord.

Le conseil a choisi pour secrétaire Hubert BACOT

1/ Prise de compétence assainissement et eau par Jura Nord :

Assainissement : de par la loi, la communauté de communes Jura Nord doit prendre la compétence assainissement le 1^{er} janvier 2018. En conséquence de quoi une étude a été réalisée et montre que cette nouvelle prise de compétence va entraîner un prix au m³ en nette augmentation afin d'équilibrer le prix de ce service entre toutes les communes de la Com com. Pour Fraisans, monsieur le Maire informe le conseil que le prix de l'assainissement qui est à l'heure actuelle de 1,50 € le m³ devrait être de 2,68 € le m³ en 2027 et peut être de 3,13 € si le service est assujetti à la TVA, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Cette augmentation peut être soit linéaire, avec un prix final de 2,68 €, ou avec un palier représentant une augmentation importante dès l'an prochain mais avec un prix final de 2,65 € le m³. Après discussion, le conseil municipal se positionne pour la 2^{ème} solution. Le

prix sera fixé en décembre et devrait avoisiner les 1,85 € avec une augmentation d'environ 12 à 13 c€ par an jusqu'en 2027.

Eau : la prise de compétence EAU, effective en 2020, entraînera les mêmes conséquences mais avec un temps d'adaptation raccourci de 2020 à 2027. Actuellement, le prix du m3 de Fraisans est de 1,20 € en 2017 et devrait être de 2,04 € en 2027 hors TVA. Ce point sera remis à l'ordre du jour au vu de la prise de compétence assainissement.

2/ bilan no logo : globalement le bilan est positif. Les remontées des Fraisanois ont fait apparaître une nette amélioration notamment avec les toilettes de la place ; toutefois des poubelles plus nombreuses, dans la rue du pont, auraient été souhaitables. La présence de la gendarmerie a rassuré les habitants mais ces derniers ont regretté un zèle excessif lors des contrôles des personnes. Quelques conseillers déplorent également que des chiens soient lâchés sans muselière ni collier effrayant la population.

3/ Forêt : affouage. Le conseil délibère favorablement pour fixer à 5,50 € le stère la part communale équivalant à un affouage sur pied pour des lots constitués de 1 à 10 stères.

4/ travaux à venir :

- salle paroissiale : reprendre la peinture et la ventilation
- impasse des Coudriers : les études sont faites, les travaux commenceront l'an prochain. Une réunion avec les habitants sera organisée.
- Aire de jeux : l'aire de jeux des petits sera remise en état et Sébastien Hengy propose l'installation de jeux adaptés à

cette tranche d'âge. La commission travaux étudiera plus en détails cette proposition.

- Aménagement de l'espace vert devant la mairie : l'entreprise Pateu Robert n'a toujours pas donné l'autorisation à l'entreprise

FCE de procéder aux travaux à cause d'un coût jugé trop important. Pour l'alléger, la commune procédera à des plantations en bordure de la route évitant ainsi une tonte difficile et fournira de la terre végétale pour reprendre la pelouse.

- Restauration du ruisseau de Mignot : le curage du ruisseau va commencer. Une convention a été signée avec l'EPTB pour une maîtrise d'ouvrage partagée facilitant ainsi les prises de décisions.
- Fenêtres de la mairie : un dossier a été déposé à Jura Nord car la Communauté de communes ayant eu l'agrément territoire à énergie positive, des aides importantes peuvent être attribuées si le dossier est retenu. A suivre.
- Gendarmerie : le conseil propose de vendre le bâtiment ; le maire se charge de cette cession.
- Cimetière : le mur intérieur sera repris. Des devis sont demandés pour la réfection des tombes du carré militaire.

5/ Noyer Blanc : les travaux de viabilisation vont commencer début octobre. Afin d'évacuer les eaux usées le maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'acquérir une partie du terrain de monsieur Groperrin. Ce dernier est d'accord pour céder environ 500 m². Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Afin de construire la nouvelle route qui desservira ce lotissement, il est nécessaire d'échanger la parcelle 3 appartenant à la famille Milleret contre une autre parcelle équivalente. Un courrier sera fait en ce sens à l'ONF. Accord du conseil.

6/ bulletin municipal : afin de lancer le nouveau bulletin, Danielle Farcy propose une réunion préparatoire le mercredi 11 octobre à 18h00 en mairie.

7/ recensement : Hubert Bacot informe que le prochain recensement aura lieu entre le 18 janvier et le 18 février 2018. il se propose de recruter, si le conseil en est d'accord, les 2 ou 3 agent recenseurs nécessaires. Accord du conseil.

8/ cérémonies commémoratives : suite à la réunion du 12 septembre et aux regroupements des communes (8 mai et 11 novembre : 4 communes et 14 juillet : 7 communes) les cérémonies commémoratives de l'ex canton ont été fixées ainsi :

	14 juillet	8 mai	11 novembre
2017	<i>Fraisans</i>	<i>Courtefontaine</i>	Salans
2018	Ranchot	Dampierre	Fraisans
2019	Rans	Salans	Dampierre
2020	Evans	Fraisans	Courtefontaine
2021	Dampierre	Courtefontaine	Salans
2022	Courtefontaine	Dampierre	Fraisans

Autres cérémonies :

- dernier dimanche d'avril : souvenir de la déportation :
Dampierre (année impaire) Orchamps (année paire)
- 8 juin : Dampierre (année paire) Orchamps (année impaire)
- 18 juin : Dampierre (année impaire) Orchamps (année paire)
- 25 septembre : Dampierre
- 5 décembre : Orchamps

9/ ouverture du secrétariat :

En raison de l'absence des secrétaires, l'une en arrêt maladie et l'autre en congé maternité, le secrétariat sera ouvert le lundi de 8h 30 à 12h 00 et le jeudi de 8h 30 à 10h 30.

Merci de votre compréhension

10/ ouverture d'un poste :

Suite à une promotion, un agent change de grade, mais il convient avant tout de créer le poste correspondant. Le conseil donne son accord pour ouvrir un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

11/ subventions :

Après accord du conseil municipal, les subventions aux associations pour 2017 se répartissent ainsi :

Asso. culturelle des forges	30 000,00	Souvenir français	50,00
AAPPMA (fédération de pêche) ^o	50,00	Foyer rural	2 000,00
Amicale des pompiers	600,00	Jura nord foot	2 900,00
APE école de Fraisans	200,00	OCCE maternelle	230,00
Banque alimentaire	50,00	Anciens combattants	55,00
Indépendante lutte	2 200,00	Amicale cycliste	1 000,00
Lagaf	535,00	Louveteaux	200,00
Club rencontre & amitié	450,00	PEP	200,00

12/ Forges, problème de poubelles :

Devant les problèmes récurrents des poubelles trop pleines, voire débordantes après les mariages, le conseil municipal décide d'instaurer une caution de 100 € qui sera encaissée en cas de non respect des consignes.

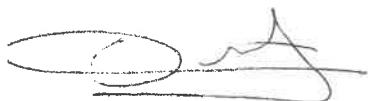
13/ site internet : suite aux demandes de plusieurs personnes, il apparaît que le site internet de la commune n'est plus au goût du jour et mérite une refonte globale. Le conseil remercie Samuel Girod qui l'avait créé et suivi depuis une dizaine d'années et décide de demander au concepteur du site des Forges un devis afin que le nouveau site soit géré par le secrétariat et soit consultable sur un téléphone portable.

QUESTIONS DIVERSES :

- Terrain du Lavandier : ce terrain où était installée une aire de jeux n'est plus utilisé en tant que telle. Le maire évoque la possibilité de le vendre en plusieurs parcelles afin d'y implanter des maisons individuelles. Un Certificat d'urbanisme sera demandé et le point remis à l'ordre du jour d'un prochain conseil
- Appartements communaux : 2 sont libres à la mairie. Les travaux ayant été réalisés, les membres de la commission se réuniront pour pouvoir les louer à nouveau.
- CAE : les deux employés embauchés en CAE ont été renouvelés pour 1 an. Le conseil se félicite du travail effectué.
- Fleurs : le conseil, à travers la commission fleurissement, déplore des vols de fleurs conséquents cette année.
- CCAS : Christine Mauffrey profite du conseil pour remercier tous les bénévoles qui participent activement aux actions du CCAS.
- FORGES : Hubert Bacot fait part au conseil son désaccord sur l'utilisation par No logo de la régie, espace privé donc interdit au public. Le maire informe qu'il ne s'agit que de 2 personnes et pour une utilisation demandant un isolement. No logo l'a toujours occupé et, ce, avant que la convention gérant la location du site ne soit écrite. Quelques membres du conseil pensent que, dans ces conditions, une exception peut être faite. La question sera remise à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 9 octobre 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Secrétaire,
Hubert BACOT



Le Maire,
C. GIROD

